

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 24/10/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Mme BERBILLE), MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLIN), LEFORT.

Etaient excusés : Mmes BERBILLE (a donné procuration à Mme DEGOS), ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ BATISTA), M. MOUCHEBOEUF, Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : Eric LAMOTHE

OBJET : Accessibilité Sécurité « bâtiments municipaux » - CDG 40 - FIPHFP – Convention d'adhésion et plan d'action

La commune de TARTAS envisage de mener un projet de mise en conformité et en accessibilité de l'hôtel de ville, place Gambetta. Il s'agit notamment des locaux professionnels et/ou mixtes, comprenant notamment un ascenseur, divers aménagements, et des locaux sanitaires.

Pour ce faire, il est proposé de signer avec le Centre de Gestion des Landes la convention d'Adhésion au Service de la Cellule Accessibilité. Selon certains critères d'éligibilité, les travaux envisagés peuvent faire l'objet d'un financement par le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées de la fonction publique.

La cellule accessibilité du CDG 40 peut apporter son assistance à maîtrise d'ouvrage pour finaliser le projet.

Sur la base de ces éléments il est proposé d'autoriser :

- Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 40 pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, et notamment l'hôtel de ville.
- Monsieur le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques.
- Monsieur le Maire à définir le périmètre d'intervention de la Cellule d'accessibilité et le plan d'action.
- Et de préciser que les crédits ont déjà été prévus pour des premiers diagnostics, et seront prévus au budget 2013 pour les premiers travaux.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 40 pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, et notamment l'hôtel de ville.
- Monsieur le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHFP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques.
- Monsieur le Maire à définir le périmètre d'intervention de la Cellule d'accessibilité et le plan d'action.
- Et de préciser que les crédits ont déjà été prévus pour des premiers diagnostics, et seront prévus au budget 2013 pour les premiers travaux.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

J.-P. BROQUÈRES